

COMPTE-RENDU DU 28 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit du mois de septembre, le conseil municipal de Campagnac, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Campagnac, sous la présidence de Jean-Michel LADET, Maire.

Etaient présents (8) : M. J-M LADET, S. GUIRAL, MMES E. LABEAUME, L. CROIZIER, A. VISIER, MM. S. BOUSSAC, Y. CAUSSE et A. BELLOC

Absents excusés (2) : Mme A. ANDRE et M. J-M PUEL

Pouvoirs (2) : M. J-M PUEL à Mme A. VISIER
Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 6 juillet 2017.

CARTE COMMUNALE

Les zonages en U et en N ont été actés lors du dernier conseil du mois de juillet 2017. « *Les zonages sont également abordés en conseil pour tous les hameaux ainsi que pour le bourg de Campagnac ainsi que le secteur de la gare et du Monnet. Les zones restantes en N, les zones constructibles de par l'ancienne carte communale « repassant » en N ainsi que plusieurs demandes ou cas particuliers (mitage, habitations isolées, parc...)* ».

Un CU a été délivré pour une parcelle constructible sur le hameau du Landonesq (Mme Cindy DUBOCAGE).

M. PRIEUR (société PROUHEZE-PARADIS) est en négociation pour l'acquisition de parcelles à proximité de son entreprise. Me SILHOL a été saisi de ce dossier.

La mission de révision de carte communale a été confiée au cabinet de géomètres ABC basé à Rodez. M. COURTHAUD doit se rendre sur site prochainement afin de « s'imprégner » du dossier et de ses particularités. « *Procédure de vente du domaine privé par la commune : division parcellaire sans viabilisation ni aucun autre aménagement* ».

REGLEMENT INTERIEUR - SALLE D'ANIMATIONS CULTURELLES

Eliane LABEAUME a pu réaliser un inventaire exhaustif du local à matériel où sont entreposées chaises et tables suite à l'acquisition récente de mobiliers supplémentaires. La question est posée quant aux chariots permettant de transporter ces éléments.

Il s'agit également de réaliser un fiche-inventaire de la vaisselle qui est mis à disposition et de pouvoir ainsi envisager de facturer la « casse » le cas échéant.

Suite au passage du club de rugby de Millau, la question est reposée quant au ménage, ce dernier n'étant pas été effectué de manière satisfaisante.

Il s'agirait ainsi de proposer un forfait ménage à ceux qui le souhaitent.

Une expertise concernant les problèmes d'infiltration de la salle de réunions des associations a eu lieu le 20/09 dernier en présence des entreprises concernées. A l'origine une fuite d'eau pendant le chantier dont l'origine reste indéterminée (selon les conclusions du cabinet d'expertise IXI) qui a provoqué une détérioration importante des placcos mais également des isolants.

Cela fait près d'un an que le problème a été signalé auprès de la branche Dommage-Ouvrage de GROUPAMA.

L'expert diligenté a conclu que cela ne relevait pas de la D-O précitée mais que les travaux nécessaires à la réparation du sinistre ouvraient droit à une indemnisation via l'assurance « Multirisques » souscrite

par la commune.

Il a donc été demandé à M. BOUZAT de réaliser un chiffrage pour la réfection de l'intégralité des dommages ainsi que la réfection de la peinture (via M. PIAU), devis qui seront transmis à GROUPAMA pour accord d'indemnisation.

COMPETENCES FACULTATIVES

L'intégration de deux compétences supplémentaires au sein du bloc des compétences facultatives sont proposés par la CCCA. Aucune concertation préalable ni analyse des besoins en la matière n'a été réalisée avant cela. Par ailleurs, les termes employés ne permettent pas de comprendre véritablement de quoi il en ressort.

✓ Intégration de la compétence « **animation itinérante en informatique et multimédia** » au bloc des compétences facultatives de la CC des Causses à l'Aubrac : suite au courrier de la CC précitée datée du 29/08/2017 demandant à la commune de se prononcer sur cette intégration (*délai de 3 mois pour se prononcer*), une délibération sera prise pour refuser cette intégration sur les seuls motifs de la préexistence de moyens matériels et humains (sort de la « Cysi », ancienne cyberbase basée à Coussergues). Un club d'informatique disposant de ressources est par ailleurs à même de répondre aux demandes sur la commune.

✓ Intégration de la compétence « **animation, coordination du réseau de lecture publique** » au bloc des compétences facultatives de la CC des Causses à l'Aubrac : suite au courrier de la CC précitée datée du 29/08/2017 demandant à la commune de se prononcer sur cette intégration (*délai de 3 mois pour se prononcer*), une délibération sera prise pour refuser cette intégration sur les seuls motifs « d'une nécessaire dynamique à impulser et coordination entre les structures ». Il s'agit là pour la CC d'uniformiser le fonctionnement et la gestion des bibliothèques sur le territoire intercommunal.

Il est donc proposé à l'assemblée de délibérer et de refuser ces intégrations de compétences.

AVEYRON INGENIERIE

S'agissant de l'instruction ADS (applications du droit des sols) et de toutes les sollicitations qui auront cours à partir du 1^{er} janvier 2018 s'agissant d'urbanisme (DP, PC etc...), la DDT ne portera plus cette dernière.

Une proposition émanant d'AVEYRON INGENIERIE a donc été adressée à l'ensemble des communes.

Il est proposé de faire appel à un autre bureau d'étude afin de mettre en concurrence cette mission de service public.

TRAVAUX EN COURS

- ✓ Mur du cimetière : au vu de son mauvais état, M. CALMELS a proposé de joindre les pierres avec du crépis. L'opération resterait dans l'enveloppe budgétisée. La première partie devrait être terminée après la Toussaint ;

- ✓ Eclairage public du bourg : à acter selon chiffrage transmis par le SIEDA ;
- ✓ Domiciliation du SIEAP : délibération à prendre pour acter du changement de siège, Route de Saint Laurent - anciens bureaux de la CCLS à CAMPAGNAC.
Il est aussi question de pouvoir formaliser la mise à disposition des locaux - propriété de la commune - auprès du SIEAP VASO par un conventionnement permettant de définir de manière pratique les modalités de cette occupation.

Les travaux menés par le SIAEP sur Termenoux sont également évoqués, Alain BELLOC indique que Bruno BOMPART (chargé d'affaires du cabinet GAXIEU) doit relancer CONTE TP (attributaire du marché de travaux afférent) aux fins de réfection de la chaussée.

- ✓ Jardin du Barricourt : aménagement phasé en deux et réalisé par M. CALMELS d'ici la fin des vacances de la Toussaint.
Demande d'ouverture sollicitée par l'un des riverains. Accès à l'arrière déjà présent ;
- ✓ EP du stade et refus de transfert de cet équipement à l'intercommunalité (à acter par délibération)

DIVERS

- ✓ Cas Barbara LOURMES : impossibilité (technique ?) de se raccorder au réseau téléphonique.
Saisir M. Arnaud VIALA sur la problématique.
- ✓ Régie tennis : à conserver, prendre un arrêté de nomination de régisseur pour M. Mathieu DEBRAY.
Travaux réalisés par l'entreprise WITZEL sur les deux cours.

✓ SMB2V2A (Syndicat Mixte du Bassin du Lot Amont et du bassin du Dourdou de Conques) : le syndicat précité propose à la commune de délibérer afin d'adhérer à la structure dans le cadre de la nouvelle compétence « GEMAPI » (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations obligatoire au 1^{er} janvier 2018).

Cela se ferait selon le mécanisme de représentation-substitution. Au vu du dossier, il est proposé de délibérer sur ce sujet lors du dernier conseil municipal de l'année (délai de trois mois courant à partir de la lettre de saisine du 21/09/2017).

- ✓ Lettre de la DDFIP pour la cession de plusieurs parcelles (droit de priorité de la commune à faire valoir). Une réponse de principe doit leur être adressée.
- ✓ Essai de rallye sur terre : demande de l'écurie « BLANC ». Réponse à donner : oui si dédommagement financier ;
- ✓ Croix du Viala : expertise programmée le 05/10 prochain (suite à sinistre causé par une automobiliste) ;
- ✓ Acquisition des chapiteaux SERPANTIE (somme budgétisée à hauteur de 8000 €). Délibération à prendre et rédaction de l'acte administratif d'acquisition.
- ✓ CCID du 16 octobre 2017 : révision des valeurs locatives des locaux professionnels.
- ✓ Taxe d'aménagement : maintien du taux actuel (pas de changement).
- ✓ Aménagements des abords de la salle d'animations : mâts toujours en attente, pas de réponse de M. CAUSSE, intervention directe d'EIFFAGE à programmer.

- ✓ Conseil des Jeunes : présentation du voyage effectué à l'Assemblée Nationale à programmer. Elections du nouveau conseil fin octobre/début novembre.
- ✓ Repas de fin d'année du CCAS (12 décembre – samedi) avec animation musicale.
- ✓ A.P.E (Association des Parents d'Elèves) : subvention exceptionnelle sollicitée pour le voyage scolaire de fin d'année.
- ✓ Départ de Françoise ALBERT et Michel CROIZIER : à programmer d'ici fin d'année (avec remise de la médaille du travail).
- ✓ Divers autres : vitrine à acquérir pour exposer les trophées des Rencontres des Campagnac, panneau « interdit aux chiens » à placer au niveau de l'espace public (jardin) de Selon, abonnement à la revue du Petit Gibus.